

CONTACT

HOTLINE AWS
support-entreprise@aws-france.com

Direction de la Commande Publique
et de la Logistique (DCPL)

DIJON MÉTROPOLE

Guichet unique • 11 bis, rue Victor Dumay
21 000 DIJON

03.80.74.51.72

marches-publics@ville-dijon.fr

DIJON METROPOLE VOUS ACCOMPAGNE DANS LA DEMARCHE !

Un accueil personnalisé et privilégié à la disposition des entreprises.

Au sein de ses locaux, rue Victor Dumay, la DCPL vous accueille sur rendez-vous du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Des agents sont à votre service pour vous aider dans la recherche de consultations, la remise d'offre électronique et un poste informatique est mis à votre disposition.

N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT, CONTACTEZ NOUS !

**LES
MARCHÉS PUBLICS**

en quelques clics



WWW.METROPOLE-DIJON.FR

Rubrique → Services et missions → Marchés publics

marchés
publics

LA DÉMATÉRIALISATION, C'EST SIMPLE ET PRATIQUE !

La dématérialisation des marchés est obligatoire depuis le 1er octobre 2018. Elle a pour principal enjeu la simplification et l'amélioration du service rendu, tout en permettant des échanges plus simples, plus fluides, plus fiables et plus sécurisés pour les entreprises.

AVANT TOUTE CHOSE !

- Créer gratuitement un compte sur :
<https://marchespublics.metropole-dijon.fr>
- Vérifier que votre poste informatique répond aux quelques conditions techniques indispensables à la bonne marche de la procédure.
- Avoir un certificat de signature électronique .
(voir encadré « signature électronique »)

LA DÉMATÉRIALISATION, COMMENT ÇA MARCHE ?

- Se connecter à la plateforme **<https://marchespublics.metropole-dijon.fr>**
- Rechercher la consultation qui vous intéresse

Après avoir téléchargé les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et préparé votre offre :

- Cliquer sur « **déposer un pli** »
- Se laisser guider... Des tutoriels sont à votre disposition sur la page internet du site de Dijon métropole.

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Pas systématiquement demandée, elle reste cependant indispensable si vous êtes retenu. Pensez à anticiper cette étape.

COMMENT OBTENIR UNE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE ?

Valable 2 à 3 ans, elle est à demander auprès d'un organisme certificateur et son délai d'obtention peut varier de 48h à plusieurs semaines.

BON À SAVOIR :

- Lors de l'attribution d'un marché, les cotraitants éventuels devront également signer de manière électronique l'habilitation du mandataire.
- Pour que votre signature électronique soit reconnue comme valide par la plateforme, munissez-vous d'un certificat Eiducio.
- Votre signature électronique peut aussi vous servir dans d'autres domaines (télé déclaration Urssaf, déclaration TVA, ...)

ATTENTION

- Une signature manuscrite scannée n'est pas recevable.
- La remise des offres est horodatée et c'est l'heure de fin de téléchargement qui compte (et non l'heure de connexion). Anticipez le temps de chargement.

CONSEILS

- **Pour être informé des consultations correspondant à votre secteur d'activité,** créez-vous des alertes.
- **Pour des candidatures simplifiées et des démarches allégées,** utilisez le DUME (Document Unique de Marché Européen).
- **Pour tout comprendre de la plateforme,** consulter le site www.marches-publics.info
- **Pour tenir les délais,** n'attendez pas la dernière minute.